





# INSCRIPTION AUX ALERTES CITOYENNES

SI UNE SITUATION D'URGENCE SURVIENT,  
SOYEZ AVISÉS !

La Ville de Prévost invite ses citoyens à s'inscrire à son système d'alertes citoyennes. Ce système permet de recevoir des alertes par courriel, SMS ou messagerie vocale en cas de :

-  Mesures d'urgence
-  Avis d'ébullition
-  Interruptions de service
-  Entraves à la circulation



Il est fortement recommandé de s'inscrire à plus d'un mode de communication, dont minimalement aux avis par courriel.

Pour vous inscrire : [avis.ville.prevost.qc.ca](http://avis.ville.prevost.qc.ca)

## MÉGOTS DANS LES BACS À FLEURS : LA PRUDENCE EST DE MISE

Avez-vous déjà été témoin d'un feu déclenché dans une plate-bande ou dans un bac à fleurs ? Chaque année amène son lot d'incendies dans des aménagements horticoles et la majorité de ces sinistres sont provoqués par l'imprudence des fumeurs.

### Le terreau, un mélange de terre et de matières combustibles

Tourbe de sphaigne, perlite, vermiculite, humus, chaux et engrais sont parmi les matières organiques ajoutées à la terre noire pour l'alléger, augmenter l'absorption de l'eau et la rétention des éléments nutritifs. Ce mélange a l'avantage de procurer aux plantes un environnement propice à leur croissance, mais représente un risque potentiel d'incendie lorsqu'une source de chaleur y est introduite. Les terreaux étant ainsi enrichis d'engrais et de substances chimiques, un mégot de cigarette jeté dans un pot de fleurs, un jardin ou une plate-bande peut continuer à se consumer pendant plusieurs heures ou même plusieurs jours, et provoquer un incendie.

Pour réduire les risques d'incendies dans les zones de végétation cet été, assurez-vous d'éteindre en tout temps vos mégots de cigarettes dans un contenant incombustible rempli d'eau ou de sable.

